



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOSSIER DE PRESSE

VOEUX PRESSE
MERCREDI 25 JANVIER 2012

CONTACT PRESSE

Marion GALLIER, chargée de communication

Tel : 05.57.57.38.30

Mail : chargcom@ac-bordeaux.fr

Dossier de presse - Vœux 2012

SOMMAIRE

1. **Consolider les savoirs fondamentaux à l'école et au collège**
2. **Poursuivre la réforme du lycée**
3. **Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire :**
 - Etablissements de réussite scolaire (ERS)
 - Internat d'excellence
4. **De nouveaux outils au service de la lutte contre le décrochage scolaire**
5. **Enseignement de l'occitan**
6. **Le plan de développement des usages du numérique à l'école**
7. **Agir contre le harcèlement à l'école**
8. **Scolarisation des élèves en situation de handicap : une priorité réaffirmée**
9. **Calendrier des examens et de l'orientation**
10. **L'académie se dote d'outils nouveaux : projet académique, Atlas de l'académie, Métiers Emplois Formations en Aquitaine**
11. **Ressources humaines**
12. **Vers un nouveau paysage universitaire aquitain**
13. **Le colloque international « Manuel d'histoire franco-allemand »**

CONSOLIDER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX A L'ECOLE ET AU COLLEGE

La maîtrise du socle commun et la prévention de l'illettrisme, objectifs premiers de la scolarité obligatoire

- **Le socle commun de connaissances et de compétences**

Introduit dans la loi en 2005 et défini par le décret du 11 juillet 2006, le **socle commun de connaissances et de compétences** présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il représente l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

« Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun dans les premiers et second degrés » constitue le premier objectif de l'axe 1 du **projet académique « Objectif 2015 »** : « Assurer la réussite du parcours de tous les élèves ».

Prévenir l'illettrisme

La prévention de l'illettrisme est au cœur des préoccupations de tous les acteurs du système éducatif.

La **maîtrise de la langue française**, à l'oral comme à l'écrit, constitue un objectif prioritaire :

- **dès l'école maternelle :**
 - appropriation du langage et découverte de l'écrit ;
 - enrichissement du lexique des élèves ;
 - familiarisation avec les textes...
- **et tout au long de la scolarité au primaire :**
 - développement des compétences phonologiques déjà travaillées en maternelle ;
 - lecture de textes intégraux du patrimoine littéraire (« Un livre pour l'été ») ;
 - enseignement structuré de la grammaire et de l'orthographe ;
 - enseignement effectif de l'orthographe dès le cours préparatoire...

Pour atteindre cet objectif, les enseignants disposent **d'outils performants** :

- des **programmes d'enseignement** de l'école primaire et du collège adaptés et performants ;

- l'**aide personnalisée** tout au long de l'année ;
- les **stages de remise à niveau** pendant les vacances pour les élèves du CM ;
- l'**accompagnement éducatif** avec, en particulier, l'aide aux devoirs, implanté dans l'ensemble des collèges et largement organisé dans les écoles de l'éducation prioritaire ;
- les **programmes personnalisés de réussite éducative** (PPRE) ; PPRE passerelles...

Rappel : les compétences constitutives du socle commun

- maîtrise de la langue française ;
- pratique d'une langue vivante étrangère ;
- principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- culture humaniste ;
- compétences sociales et civiques ;
- autonomie et initiative.

Le socle commun, acquis progressivement, est valorisé à 3 niveaux :

- le palier 1 à la fin du CE1 (fin du cycle des apprentissages fondamentaux) ;
- le palier 2 à la fin de l'école primaire (fin du cycle des approfondissements) ;
- le palier 3 à la fin de la scolarité obligatoire (dans les faits, en général, en classe de 3^{ème}).

Une continuité CM2 - 6ème renforcée - Vers l'Ecole du socle commun

➤ Création des commissions de liaison

Afin de favoriser la liaison école-collège, la rentrée 2011 voit la création de **commissions de liaison** destinées à **assurer la continuité de la prise en charge des élèves dès leur entrée au collège**.

Cette instance réunie de façon systématique avant la fin de l'année de CM2 **rassemble les enseignants de l'école et les enseignants de 6^{ème} du collège**.

Ses travaux sont centrés sur la **continuité pédagogique**, **l'articulation des programmes et des apprentissages** ainsi que le **suivi des élèves en difficulté** à l'école élémentaire et qui feront l'objet d'une attention particulière au collège.

Ainsi, c'est sur la base des **constats du livret personnalisé de compétences palier 2 du socle commun** que les professeurs des écoles et les professeurs de français et de mathématiques du collège pourront élaborer, dès la fin du CM2, des **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) passerelles** qui définissent les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides engagées dès le début de la 6^{ème}.

➤ L'accompagnement personnalisé en 6ème

D'une durée de **2 heures hebdomadaires**, il a pour objectif **d'aider l'élève à devenir un collégien** :

- organisation du travail ;
- soutien et approfondissement ;
- **mises à niveau** (particulièrement en début d'année) assurées selon le cas par un professeur de 6^{ème}, un professeur des écoles ou un enseignant spécialisé de SEGPA.

➤ Les stages de remise à niveau de CM2

Des sessions organisées fin août pourront avoir lieu, chaque fois que possible, dans le collège d'affectation de l'élève.

L'expérimentation « Ecole du socle commun » dans l'académie

Le passage de l'école au collège est un moment clé de la scolarité. Avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, un continuum, de l'école au collège, est instauré pour tous les élèves de 6 à 16 ans.

La politique de l'académie de Bordeaux autour de l'expérimentation « Ecole du socle commun » est résolument volontariste. Elle vise notamment à rapprocher les équipes pédagogiques du CM2 et de la 6^{ème}.

A la rentrée 2011, **33 sites fonctionnent en réseaux d'écoles et de collèges constitués autour du socle commun de connaissances et de compétences.**

Département	Site d'expérimentation « Ecole du socle commun »
Dordogne	Collège de Vergt
Gironde	19 réseaux de réussite scolaire sont engagés dans la construction d'un projet école-collège du socle sous l'autorité conjointe du principal du collège et de l'IEN de circonscription. Parmi eux, citons les collèges Blanqui, Léonard Lenoir, Jacques Ellul à Bordeaux, Jean Zay et Jean Jaurès à Cenon, Jean Aviotte à Guitres
Landes	Collège Jacques Prévert à Mimizan Nouveau collège de Biscarrosse Collège Lubet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont Collège René Soubaigné à Mugron Collège du Pays des Luys Amou Collège Langevin Wallon Tarnos
Lot-et-Garonne	Collège La Plaine de Lavardac
Pyrénées-Atlantiques	Collège de Laruns Collège de Bedous Collège de Tardets Collège de Saint-Etienne-de-Baïgorry Collège des Cordeliers à Oloron-Sainte-Marie Collège de Garlin

POUR SUIVRE LA REFORME DU LYCEE

Les nouvelles classes de 1ère générale et technologique

Un rééquilibrage entre les séries et les voies

L'organisation des enseignements permet une spécialisation progressive en classe de première :

- ☞ les parcours prennent chacun une **coloration en fonction des séries** ;
- ☞ le programme des enseignements spécifiques est réactualisé afin de **renforcer les compétences entre les séries**.

Les nouveautés

- **Enseignements communs et enseignements spécifiques :**
 - ✓ **un tronc commun élargi** entre les différentes séries générales pour **permettre un changement d'orientation** en cours ou en fin d'année ;
 - ✓ **des enseignements spécifiques par série** qui permettent d'amorcer une **spécialisation** qui sera plus fortement marquée en classe terminale dans la perspective d'études supérieures.
- **Un accompagnement personnalisé de 2 heures/semaine** inclus dans l'emploi du temps et assuré par les enseignants.
- **Des stages de remise à niveau.**
- **Des stages passerelles.**
- **Un tutorat proposé à tous dès la 2nde.**
- **Des langues vivantes étudiées en groupes de compétences.**

Les séries de la voie générale

- ☞ **série S** : une vocation scientifique clairement affirmée. La série S est enrichie en classe terminale d'un nouvel enseignement de spécialité intitulé informatique et sciences du numérique. A la rentrée 2012, cet enseignement sera proposé dans 39,10 % des lycées de l'académie.
- ☞ **série ES** : une formation centrée sur la vie économique et sociale et ses enjeux ;
- ☞ **série L** : elle est revalorisée et propose un enseignement centré sur des études littéraires renouvelées, plus en phase avec le monde moderne, notamment grâce à l'étude approfondie des langues vivantes et de nouveaux contenus comme littératures étrangères en langues étrangères. En classe terminale, un nouvel enseignement de spécialité de droit et grands enjeux du monde contemporain est créé pour élargir la palette de choix d'études dans l'enseignement supérieur. A la rentrée 2012 cet enseignement sera proposé dans 36,4 % des lycées de l'académie.

Les séries de la voie technologique

Objectif de la réforme de la classe de 1^{ère} technologique :

- ☞ mieux préparer à la poursuite d'études supérieures :
 - des choix d'orientation plus ouverts ;
 - une préparation aux études supérieures en vue d'un bac + 2, + 3 ou + 5 ;
 - l'acquisition de compétences technologiques transversales.

Les nouvelles séries

- ☞ **STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- ☞ **STI2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués)
- ☞ **STL** (sciences et technologies de laboratoire)

Remplacent les anciennes séries :

- ☞ **STI** (sciences et technologies industrielles)
- ☞ **STL** (sciences et technologies de laboratoire)

Académie de Bordeaux : orientation post 2^{nde} à la rentrée 2010 et à la rentrée 2011

	2010	2011
L	10,4%	11,2%
ES	20,3%	19,7%
S	32,9%	32,7%
STI2D (STI en 2010)	STI 6,4%	6,2%

Généralisation de la nouvelle classe terminale professionnelle

La rentrée 2011 constitue la **dernière étape de la rénovation de la voie professionnelle** engagée à la rentrée 2009.

La voie professionnelle propose un enseignement concret en relation avec le monde professionnel et ses métiers. Elle a été **rénovée pour élever le niveau de qualification des jeunes et pour limiter les sorties précoces du système éducatif**.

Après la troisième, les élèves préparent **un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) en deux ans** ou un **baccalauréat professionnel en trois ans**.

Une seconde professionnelle est créée. Les classes de seconde de certaines spécialités sont rattachées à des champs professionnels. **Le brevet d'études professionnelles (B.E.P.) est désormais un diplôme intermédiaire**.

La carte des formations, en constante évolution, accompagne la rénovation pour garantir un meilleur équilibre entre les formations sur l'ensemble du territoire de l'académie (cf « Emplois, Métiers, Formations » fiche n°10 « L'académie se dote d'outils nouveaux »).

Un contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) entre l'Etat et la Région Aquitaine est en cours de finalisation.

« Mon stage en ligne »

Ce projet national, pédagogique et novateur qui se décline académiquement vise à **améliorer l'accès et la qualité des stages en entreprises**. Ces stages sont essentiels pour que tous les élèves de la voie professionnelle puissent réussir leur diplôme en vue de s'insérer dans le monde du travail.

« Mon stage en ligne » met en relation au sein d'une même plateforme internet lycéens, professeurs, entreprises, partenaires économiques et les collectivités partenaires de l'éducation nationale.

Plus qu'une simple banque de stages, ce site offre un **accompagnement personnalisé aux lycéens** tout au long de leur recherche de stage, de son déroulement et de son suivi. C'est également un outil de prospection et de gestion de la recherche de stages pour les élèves et les professeurs.

Il donne aux entreprises, une garantie de qualité pour déposer leurs propositions de stages. Toute demande émanant des élèves est au préalable validée par le professeur qui régule et légitime ainsi les demandes des lycéens à l'égard des entreprises.

C'est enfin un outil qui permet à tous, élèves, parents, professionnels, de s'informer de manière **simple et lisible** sur tous les métiers ou les diplômes correspondants et les compétences pour y accéder ainsi que sur l'offre de formation de tous les établissements (géo-localisés) qui y préparent.

Dans l'académie de Bordeaux :

- ☞ 7 lycées sont désormais des partenaires actifs du portail national ;
- ☞ Dans chacun d'entre eux, **un référent** (professeur, documentaliste, chef de travaux) est identifié et valide les stages proposés.

Pour en savoir plus : www.mon-stage-en-ligne.fr

Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire

Les établissements de réussite scolaire (ERS)

Les établissements de réussite scolaire (ERS) proposent une **scolarité aménagée** aux **collégiens les plus perturbateurs** pour lesquels aucune solution existant actuellement n'est efficace.

Ils ont pour vocation d'accueillir, aussi longtemps que nécessaire, les élèves qui ont fait l'objet de multiples exclusions mais qui ne relèvent ni d'une prise en charge thérapeutique, ni d'un placement dans le cadre pénal.

Les ERS proposent une **organisation du temps innovante**. Une attention particulière est également portée au **programme pédagogique sportif** proposé aux élèves.

Les ERS fonctionnent sur la base d'un **partenariat étroit** entre l'éducation nationale et, selon le site, les ministères de la défense et de l'intérieur, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'agence du service civique, les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) des conseils généraux, les collectivités territoriales, diverses associations...

Dans l'académie de Bordeaux, le premier ERS a ouvert ses portes en septembre 2011 dans les Pyrénées-Atlantiques. Mis en place en partenariat avec la Fondation d'Auteuil Aquitaine, cet établissement est implanté à Audaux, dans les locaux du LP privé Sainte Bernadette.

Une équipe spécialisée :

- 1 professeur coordonnateur ;
- 1 enseignant type maître G ;
- 1 enseignant type maître F ;
- Un documentaliste qui assurera également le relais orientation du CIO ;
- 1 ou 2 volontaires du service civique ;
- 1 éducateur scolaire confirmé ;
- 1 éducateur de la PJJ ;
- à la demande, 1 membre de l'équipe mobile de sécurité de rattachement (lycée de Mourenx).

Capacités d'accueil : année scolaire 2011-2012 : 10 élèves / année scolaire 2012-2013 : 15 élèves. A ce jour, l'ERS d'Audaux accueille 9 élèves.

Un autre ERS sera ouvert en Gironde à la rentrée 2012.

Les internats d'excellence

☞ L'internat d'excellence : pour quoi faire ?

Dispositif stratégique pour la **cohésion sociale et l'égalité des chances**, l'internat d'excellence **offre des conditions de réussite favorable** à des collégiens, lycéens et étudiants motivés et volontaires qui ne bénéficient pas, dans leur quotidien, des conditions matérielles, éducatives ou d'environnement socioculturel nécessaires à leur épanouissement scolaire et personnel.

Réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves, l'internat d'excellence est **ouvert à la mixité sociale** et accueille en priorité des élèves scolarisés en zone urbaine sensible ou en zone rurale isolée.

Au sein de l'académie de Bordeaux, deux types d'internats d'excellence sont proposés :

- ⇒ des places labellisées « internat d'excellence » au sein d'internats existants ;
- ⇒ un internat d'excellence exclusivement dédié à la voie professionnelle sur le site de Latresne (33) – Ouvert à la rentrée 2011.

Les places labellisées internat d'excellence :

- les **jeunes** inscrits se voient proposer un **projet personnalisé** :
 - soutien scolaire ;
 - travail par groupe de compétence ;
 - adulte référent ;
 - activités d'éveil de pratique artistique, culturelle, sportive ;
 - aide à la construction d'un projet d'orientation ;
 - accompagnement spécialisé en tant que de besoin...

ACADEMIE DE BORDEAUX - NOMBRE DE PLACES LABELLISEES INTERNAT D'EXCELLENCE						
	Année scolaire 2010-2011			Année scolaire 2011-2012 *		
	Collège	Lycée	LP	Collège	Lycée	LP
Dordogne	10	16		26	16	
Gironde	10	26	9	10	33	2
Landes	6	6	8	6	6	8
Lot-et-Garonne	10	16		15	12	6
Pyrénées-Atlantiques	5	10		20 + 29 **	8	
TOTAL	132			197 (public : 135 – privé/contrat : 62)		

* Public et privé sous contrat ** Places dans des structures collège/lycée du privé sous contrat

L'internat d'excellence de Latresne : l'académie innove

En étroite partenariat avec la Région Aquitaine, l'académie de Bordeaux a ouvert à la rentrée 2011 sur le site de formation de Latresne (33) **le premier internat d'excellence dédié à la voie professionnelle**.

Situé en périphérie de Bordeaux, cet établissement a vocation à accueillir des élèves motivés originaires de toute l'académie et issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire, de zones urbaines sensibles ou du monde rural isolé. Il offre :

- 18 places réservées aux filles ;
- 36 places réservées aux garçons.

Les internes sont scolarisés dans les lycées professionnels proches (voir liste ci-après). Tous sont hébergés à Latresne où ils bénéficient d'un projet éducatif ambitieux centré sur l'internat et l'accompagnement.

➤ **Un projet pédagogique et éducatif innovant :**

Le projet éducatif de l'internat de Latresne est basé sur **3 axes forts** :

- garantir la réussite scolaire pour tous les élèves hébergés et préparer leur insertion professionnelle ;
- prendre soin de l'individu dans un espace collectif et lui assurer de bonnes conditions de travail et de vie ;
- faire participer les élèves à la vie scolaire pour développer leur autonomie et leur engagement dans la vie sociale.

Les lycées professionnels (LP) fonctionnant en réseau avec l'internat d'excellence de Latresne :

- le LP / lycée des métiers Flora Tristan de Camblanes et Meynac : lycée de rattachement de l'internat ;
- le LP La Morlette à Cenon ;
- le LP Jacques Brel à Lormont ;
- le lycée polyvalent Les Iris à Lormont ;
- le LP Tregey à Bordeaux ;
- le LP Les Menuts à Bordeaux.

De nouveaux outils pour lutter contre le décrochage scolaire

Dispositifs de prévention, de suivi et d'appui, partenariats renforcés entre acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion... **Aujourd'hui, tout élève quittant le système éducatif sans diplôme doit se voir proposer une solution personnalisée de formation ou d'insertion** lui permettant de préparer son entrée dans la vie active. La lutte contre le décrochage scolaire est plus que jamais une priorité nationale et européenne.

De nouveaux outils viennent désormais compléter les dispositifs existants, permettant une prise en charge plus rapide et mieux coordonnée du décrochage

Le Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI) : un dispositif de repérage plus efficace

Conçu en étroite liaison avec le ministère de l'agriculture et le ministère de l'emploi - et en accord avec la CNIL - le SIEI permet de **repérer de façon précise les jeunes de 16 ans et plus en situation de décrochage**. Cette nouvelle application **permet l'interconnexion des systèmes d'information** (éducation nationale, agriculture, CFA, missions locales) afin d'améliorer le repérage et de proposer plus rapidement un accompagnement individualisé aux jeunes décrocheurs. Les informations recueillies sont ensuite transmises aux plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Au plan national, on dénombre aujourd'hui 180 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif et « perdus de vue » par les institutions. Ils sont **plus de 6 700 en Aquitaine**.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Ce nouveau dispositif adapté au contexte du territoire est conçu comme **un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes**. Il a pour but d'améliorer la réactivité et l'efficacité de la prise en charge des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les jeunes et leurs familles.

L'académie de Bordeaux compte à ce jour **25 plates-formes** dont les réseaux de mutualisation permettent de mobiliser au niveau d'une Zone d'Animation Pédagogique (ZAP) les responsables de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formation d'apprentis (CFA), des missions locales, du service public de l'emploi, du réseau d'information jeunesse, des collectivités territoriales...

La coordination est assurée conjointement par les services de l'Etat (préfecture, rectorat, DRAAF) en concertation avec le président du Conseil régional.

Pour en savoir plus : Lettre de l'académie n°5 de décembre 2011 téléchargeable sur www.ac-bordeaux.fr

L'enseignement de l'occitan en Aquitaine

L'Aquitaine est terre de rencontres, ses habitants sont attachés à leurs langues historiques, les enquêtes sociolinguistiques réalisées ces dernières années le montrent.

Pour l'école d'aujourd'hui, transmettre les langues régionales c'est relever plusieurs défis :

- veiller à l'information des élèves et des familles ;
- assurer le recrutement et la formation des enseignants ;
- créer un matériel pédagogique adapté à la transmission d'une langue moderne ;
- mais c'est avant tout travailler ensemble pour que les langues régionales trouvent toute leur place dans le parcours de réussite des élèves.

Rectorat de Bordeaux et collectivités territoriales s'engagent

Le 5 décembre 2011, Jean-Louis Nembrini, recteur de l'académie de Bordeaux, Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, Jean Ganiayre, conseiller général de la Dordogne délégué à la Langue et Culture occitanes, Philippe Madrelle, président du Conseil général de la Gironde, Pierre Camani, président du Conseil général du Lot-et-Garonne et Georges Labazée, président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, ont signé une **convention de partenariat 2011-2015 destinée à développer et structurer l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans toute l'Aquitaine**.

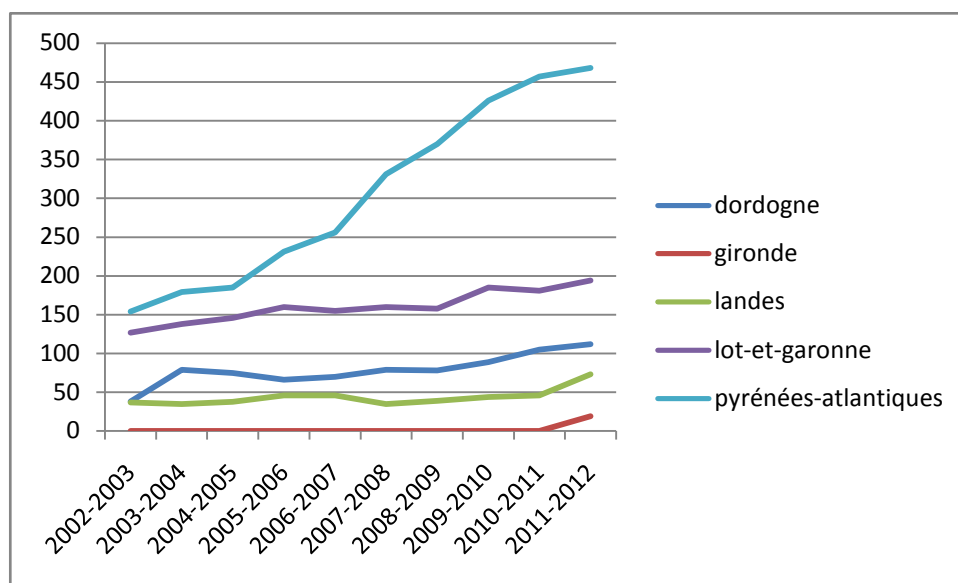
Cette convention cadre s'inscrit dans la **continuité** du partenariat engagé entre le rectorat de Bordeaux et la Région Aquitaine en 2009. Il s'agit, au travers de ce nouveau texte :

- d'**élargir la coopération à l'ensemble des départements d'Aquitaine** ;
- de doter la convention d'**objectifs clairement définis**, accompagnés de modalités de mise en œuvre partagées par les co-signataires.

Cet accord vise à former de nouveaux locuteurs occitanophones afin de permettre la transmission de la langue et de la culture occitane en Aquitaine.

Un comité de pilotage est mis en place afin de définir les axes de travail, la carte d'enseignement de l'occitan, les actions d'information et le programme annuel de production de matériel pédagogique.

Evolution des effectifs des classes bilingues français-occitan dans les départements de l'académie



Pour en savoir plus : un numéro de Dialogues consacré aux langues régionales à paraître prochainement.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUE A L'ECOLE : L'ACADEMIE DE BORDEAUX S'ENGAGE

Le développement des usages du numérique dans les pratiques pédagogiques conduit depuis plus de 10 ans par l'éducation nationale représente **une véritable opportunité de développement de l'Ecole.**

En partenariat étroit avec le Conseil régional, les Conseils généraux, les municipalités, l'académie a conduit ces dernières années une politique volontariste en faveur du développement des nouvelles technologies et de leur mise à disposition des élèves, tant dans le premier degré qu'au collège ou au lycée.

Le 25 novembre 2010, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a lancé un **appel à projets** en direction des académies **afin de développer les usages pédagogiques du numérique dans les écoles et les établissements.**

L'académie de Bordeaux s'est résolument lancée dans « l'aventure ». Son projet, pleinement en adéquation avec le projet académique « Objectif 2015 », mobilise l'ensemble des partenaires de l'école autour de la volonté commune de mettre à disposition de l'ensemble des élèves de l'académie les ressources les plus à même de les accompagner dans leur parcours scolaire.

Adossé à l'environnement numérique de travail (ENT) ARGOS développé depuis 10 ans, le projet aquitain vise à permettre les évolutions nécessaires en assurant une continuité dans les usages. Les collectivités territoriales de l'académie ont largement répondu présentes dans ce projet, illustrant pleinement l'ambition d'un partenariat équilibré et raisonné inscrivant le CRDP comme un des opérateurs pour les ressources numériques.

Plan du numérique à l'école : le financement

Le financement obtenu par l'académie de Bordeaux dans le cadre de cet appel à projets doit permettre de donner les moyens financiers aux établissements scolaires et aux écoles afin d'acquérir les ressources pédagogiques qui leur sont nécessaires.

Au plan national :

- une somme totale de 8 M€ ;
- répartie sur les projets académiques retenus en fonction du nombre d'élèves scolarisés ;

- une partie de la somme est dédiée au 1^{er} degré (20%) ;
- le soutien financier prend la forme de chèques ressources d'un montant de 500 à 2 500€.

Au plan académique :

- Montant total : 587 000€ :
 - o EPLE : 466 000€
 - o 1^{er} degré : 121 000€

Pour en savoir plus : Lettre de l'académie n°6 de janvier 2012 en ligne sur www.ac-bordeaux.fr

Les environnements numériques de travail (ENT)

- **L'ENT ARGOS**

Elaboré en collaboration avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, l'ENT ARGOS fonctionne dans l'ensemble des collèges et lycées publics de l'académie depuis 2007.

L'ENT ARGOS offre un accès individualisé et sécurisé à un ensemble de services numériques en ligne :

- ⇒ des outils pour suivre les compétences des élèves : socle commun, B2i, niveau en langues...
- ⇒ des outils de stockage et de partage des données permettant notamment la différenciation des activités et leur adaptation aux besoins des élèves

- **Vers un nouvel ENT**

Le CATICE travaille actuellement, en collaboration étroite avec le Conseil régional d'Aquitaine, à l'élaboration d'un nouvel ENT destiné à être implanté dans les 153 lycées publics relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture. Cet ENT comprendra des parties vie scolaire, des ressources pédagogiques, mais aussi un accès à des bouquets de contenus et des bases documentaires externes.

« Agir contre le harcèlement à l'Ecole »

Lutter contre le harcèlement à l'Ecole : l'affaire de tous

La lutte contre le harcèlement s'inscrit dans le prolongement des Etats généraux de la sécurité à l'Ecole qui se sont tenus les 7 et 8 avril 2010. En France, 10% des collégiens rencontrent des problèmes avec le harcèlement et 6% d'entre eux subissent un harcèlement que l'on peut qualifier de sévère à très sévère (source : 1^{ère} enquête nationale de victimisation au sein des collèges publics réalisée par Eric Debarbieux).



Le harcèlement à l'Ecole, une violence à bas bruit aux conséquences parfois dramatiques

- Conséquences psychologiques, sociales et scolaires chez l'enfant et l'adolescent : perte d'estime de soi, anxiété, dépression, somatisation...
- Conséquences importantes sur le développement psychologique et social au-delà de l'enfance
- Le harcèlement est en outre un facteur de détérioration du climat scolaire

Lutter contre le harcèlement à l'Ecole : une priorité et un engagement résolu du ministère de l'éducation nationale

- Les Assises nationales sur le harcèlement à l'Ecole qui se sont tenues à Paris en mai 2011 se sont traduites par un plan d'actions autour de quatre piliers :
 - o Connaître et faire reconnaître le harcèlement
 - o Prévenir le harcèlement à l'Ecole
 - o Former les enseignants et informer les parents
 - o Traiter les cas de harcèlement avérés

Ce plan d'actions est mis en oeuvre à travers :

- des enquêtes de victimation ;
- un partenariat avec l'association e-Enfance et en lien avec Facebook France pour lutter contre le cyber-harcèlement, phénomène qui prend de l'ampleur sur internet ;

- la diffusion, à la rentrée 2011-2012, à l'ensemble de la communauté éducative de deux guides pratiques pour traiter la question du harcèlement et du cyber-harcèlement ;
- la réforme des procédures et sanctions disciplinaires mise en oeuvre à la rentrée 2011 ;
- les orientations en matière de politique éducative de santé pour que les élèves soient sensibilisés au phénomène du harcèlement à l'École.

**Le ministère lance le 24 janvier 2012 une campagne de communication pour
interpeller et mobiliser**

La campagne repose sur deux grands piliers :

- **Trois films** à la tonalité réaliste diffusés sur internet et relayés dans une version courte de 20 secondes sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions pour sensibiliser et interpeller les publics en montrant la cruelle banalité du harcèlement entre élèves.

- **Un site de référence inédit sur le sujet :**
Conçu comme un véritable centre de ressources, ce site propose toutes les clés pour appréhender, décrypter et comprendre le phénomène du harcèlement (analyse, repères chiffrés, éclairage d'experts...) et met à disposition un large panel d'outils pour agir concrètement : guides, supports ludiques, bonnes pratiques des établissements, ressources pédagogiques, etc.

agircontrelharcelementalecole.gov.fr



Dans l'académie de Bordeaux, un numéro de téléphone a été mis en place :

0 800 208 820

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : UNE PRIORITE REAFFIRMEE

Depuis 2005, la **politique volontariste** engagée par le ministère de l'éducation nationale pour améliorer la scolarisation et l'accompagnement des élèves handicapés **enregistre des résultats tangibles**.

Grâce à la forte implication de la communauté éducative, de ses partenaires associatifs et du secteur médico-social, le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires a augmenté de **plus de 60%**, soit 80 100 élèves supplémentaires. Au plan national, à la rentrée 2011, ce sont ainsi quelques 214 000 élèves en situation de handicap qui ont pu être scolarisés en milieu ordinaire, dont plus de 80% à temps complet.

Dans l'académie de Bordeaux, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a doublé en 5 ans, alors que dans le même temps la population scolaire a augmenté de 1,4%. Compte tenu de la nature et de la gravité de leur handicap, 53% des élèves bénéficient d'un accompagnement individuel ou collectif par un AVS ou un EVS.

→ Les chiffres clés nationaux

RENTREE 2011 : ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISES EN MILIEU ORDINAIRE*

Type d'établissement	Effectifs élèves
Ecoles maternelles et élémentaires	133 000
Etablissements du second degré	81 000
TOTAL	214 000 (soit + 12 600/rentrée 2010)

**(enseignement public et privé sous contrat)*

RENTREE 2011 : LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SELON LE MODE DE SCOLARISATION

	Nombre d'élèves
Scolarisation individuelle en classe ordinaire	146 200 (+ 19%/rentrée 2010)
Scolarisation collective (CLIS, ULIS)	67 800 (+ 7,2%/rentrée 2010)
Total	214 000

- Nombre de CLIS* : 4 299 (dont 105 ouvertures à la rentrée 2011)
- Nombre d'ULIS** : 2 297 (dont 177 ouvertures à la rentrée 2011)

→ Les chiffres clés académiques

RENTREE 2011 : ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISES EN MILIEU ORDINAIRE*		
Type d'établissement	Effectifs élèves	Différentiel par rapport à la rentrée 2010
Ecoles maternelles et élémentaires	5 920	+ 0,62 %
Etablissements du second degré	3 854	+ 13,54 %
TOTAL	9 774	+ 5,87 %

**(enseignement public et privé sous contrat)*

RENTREE 2011 : LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SELON LE MODE DE SCOLARISATION		
	1er degré	2nd degré
Scolarisation individuelle en classe ordinaire	3 767	2 705
Scolarisation collective (CLIS, ULIS)	2 153	1 149

- Nombre de CLIS : 194
- Nombre d'ULIS : 113 (14 ouvertures à la rentrée 2011 dont 7 en LP)

* Les Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS)

Les CLIS sont **implantées dans des écoles élémentaires** et exceptionnellement dans des écoles maternelles. Elles accueillent des enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur qui reçoivent un enseignement adapté au sein de la CLIS et partagent certaines activités avec les autres écoliers.

**Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Dans le second degré, les élèves dont l'état de santé ou la situation de handicap le justifie peuvent être scolarisés dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadrés par un enseignant spécialisé, ils reçoivent un enseignement adapté qui met en œuvre les objectifs prévus par le projet

personnalisé de scolarisation. Cet enseignement inclut autant qu'il est possible des plages de participation aux activités de la classe de référence de l'adolescent (ou du jeune).

→ Nouveau site sur la scolarisation des élèves handicapés : l'école pour tous

Lancement d'un nouveau site pour aider tous ceux qui accompagnent dans leur scolarité les élèves handicapés.

Le site propose plusieurs onglets : questions-réponses, pour enseigner, à consulter, les textes officiels...

Pour en savoir plus :

<http://ecolepourtous.education.fr/index.php>

→ Projet « Handicap – Etudes supérieures »

La charte Université/Handicap, signée en 2007, et la charte Grandes Ecoles/ Handicap, signée en 2008, ont permis de définir les aides et les accompagnements que les établissements d'enseignement supérieur ont désormais l'obligation de mettre en place.

Malgré tout, on constate une déperdition de l'orientation vers les études supérieures des lycéens en situation de handicap très supérieure à celle observée chez les lycéens valides et une sous-représentation des étudiants en situation de handicap qui s'accroît à mesure que l'on avance dans les cursus universitaires.

Le PRES d'Aquitaine s'est saisi de cette problématique et s'est lancé dans l'élaboration d'un projet académique mené en partenariat avec le rectorat de Bordeaux.

Deux étapes à retenir :

- **Octobre/novembre 2011 - Lancement d'un questionnaire auprès de lycéens et de collégiens de 3^{ème} en situation de handicap moteur, sensoriel ou présentant des troubles des fonctions cognitives sans déficience intellectuelle :**
 - Objectifs : identifier les représentations des jeunes en situation de handicap concernant la poursuite d'études supérieures, leurs attentes ou les obstacles, et cerner leur niveau d'information et celui de leur environnement familial et institutionnel concernant les dispositifs spécifiques créés dans les universités.
 - Les résultats seront présentés lors de la journée d'information du 15 mars 2012.

- Journée d'information – Rencontre du 15 mars 2012 :
 - o Organisée à l'ENSCP, 16 avenue Pey Berland à Pessac (campus universitaire).
 - o Elle sera ouverte aux lycéens en situation de handicap ainsi qu'à leur famille, aux enseignants et aux équipes pédagogiques intéressées et, plus largement, à toute personne impliquée dans l'orientation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH, corps d'inspection du 2nd degré, médecins scolaires, assistantes sociales, représentants des MDPH...).
 - o Objectifs : analyser les résultats du questionnaire, présenter les missions des relais-handicap des universités, préciser les dispositifs d'accompagnement et de suivi matériels, humains et financiers, exposer les aménagements pédagogiques mises en place par les enseignants, informer sur les parcours et les débouchés des formations supérieures.
 - o La journée sera animée par des enseignants chercheurs, des étudiants et des adultes en situation de handicap, des étudiants référents, des entreprises.

Pour en savoir plus :

- site internet du rectorat
- dossier de presse « Journée nationale de sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires du 2 décembre 2011 » ;
- prochainement : un numéro de Dialogues consacré à la scolarisation des élèves en situation de handicap à paraître en avril 2012

CALENDRIER DE L'ORIENTATION ET DES EXAMENS

Calendrier de l'orientation : dates des conseils de classe

- Classes de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2nde des voies générale et technologique : à compter du mercredi 13 juin 2012
- Classes de 1^{ère} des voies générale et technologique : à compter du lundi 11 juin 2012
- Classes terminales des voies générale et technologique : à compter du 6 juin 2012

Le calendrier national du baccalauréat session 2012

1 ^{er} jour des épreuves du bac général et technologique : Philosophie	Lundi 18 juin 2012
Début des épreuves écrites anticipées	Mardi 19 juin 2012
1 ^{er} jour des épreuves du bac professionnel	Lundi 18 juin 2012
Dernier jour des écrits du bac général	Vendredi 22 juin 2012
Dernier jour des écrits du bac technologique	Vendredi 22 juin 2012
Dernier jour des écrits du bac professionnel	Vendredi 22 juin 2012
Bac général, technologique et pro : publication des résultats du 1 ^{er} groupe	Vendredi 6 juillet 2012
Bac général, technologique et pro : publication des résultats du 2 nd groupe	A partir du mardi 10 juillet ou le mercredi 11 juillet au matin

Le calendrier national du brevet session 2012

Epreuves écrites	28 et 29 juin 2012
------------------	--------------------

L'ACADEMIE SE DOTE D'OUTILS NOUVEAUX

Le projet académique « Objectif 2015 »

Le projet académique « Objectif 2015 » **entre en vigueur à la rentrée 2011.**

Il **définit les axes de travail de l'académie pour la période 2011-2015.**

L'élaboration de ce projet a fait l'objet d'une **large consultation** dans les écoles et les établissements.

Il est **structuré en quatre axes** déclinés en objectifs qui les précisent et en actions qui en constituent les éléments opérationnels.

Il est **adossé à une série d'indicateurs de performance académique** dont : la proportion d'élèves entrant en 6^{ème} avec au moins un an de retard, le taux de redoublement en 6^{ème}, le taux de redoublement en seconde générale et technologique, le taux d'accès des élèves de 3^{ème} en seconde générale et technologique, le taux d'accès au baccalauréat, le taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers vers l'enseignement supérieur...

... et à **l'Atlas de l'académie**, cartographie complète de l'académie, élaborée sur la base de données statistiques : contexte territorial et démographique, 1^{er} degré (effectifs, établissements, évaluations...), 2nd degré et supérieur (établissements, offres de formation, handicap, TICE...), examens, personnels et budget (bilan social, pyramide des âges...).

Les axes du projet académique

☞ **L'axe 1 - « Assurer la réussite du parcours de tous les élèves » :**

Visé tout le parcours de formation des élèves et les compétences qu'ils doivent acquérir pour leur réussite scolaire, mais aussi pour préparer au mieux leur insertion professionnelle et sociale. Les différentes actions qui le composent dessinent les orientations pédagogiques et éducatives qui seront au cœur du travail académique dans les quatre prochaines années.

☞ **L'axe 2 - « Favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers » :**

S'attache à définir les orientations de l'académie au service des élèves les plus fragiles. Il s'agit bien ici de porter une politique d'équité face aux inégalités qui peuvent exister dans le public accueilli dans les écoles et les établissements de l'académie.

☞ **L'axe 3 - « Favoriser le parcours d'orientation de tous les élèves » :**

Met en exergue l'un des éléments centraux des réformes que connaît l'institution scolaire : la maîtrise par les élèves de leur parcours de formation au service du projet d'orientation.

☞ **L'axe 4 - « Renforcer le pilotage académique au profit des objectifs pédagogiques » :**

Identifie les objectifs prioritaires de l'académie pour ses personnels, notamment par une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines. Il définit aussi les éléments de pilotage et d'évaluation qui favoriseront les réussites pédagogiques de l'académie, notamment en promouvant l'autonomie des établissements et leur accompagnement institutionnel.

Retrouvez le projet académique « Objectif 2015 » en ligne sur le site du rectorat de Bordeaux :

www.ac-bordeaux.fr

L'ACADEMIE SE DOTE D'OUTILS NOUVEAUX

Atlas de l'académie de Bordeaux 2011

Elaboré sur la base de données statistiques académiques, cet ouvrage expose les différents aspects du fonctionnement et de l'organisation de l'académie de Bordeaux.

Il présente les éléments qui la caractérisent :

- Le contexte territorial et sociodémographique
- La structure de l'offre de formation
- Les parcours et les performances des élèves
- Les moyens en ressources humaines, en emplois, en crédits.

Les données statistiques sont représentées par des tableaux, des graphiques et des cartes complétés par un commentaire permettant de dégager leurs points les plus significatifs.

L'Atlas se veut un outil, le plus complet possible, conçu en appui du projet académique « Objectif 2015 » dont il constitue un complément essentiel. En effet, les ambitions et les axes du projet académique se fondent sur des éléments d'analyse et de diagnostic issus principalement des données rassemblées dans cet Atlas.

Actualisé de façon annuelle, l'Atlas constitue enfin un outil de suivi de la mise en œuvre d' « Objectif 2015 ».

Consulter l'atlas :

- en ligne sur le site du rectorat : www.ac-bordeaux.fr

L'ACADEMIE SE DOTE D'OUTILS NOUVEAUX

« Métiers Emplois Formations en Aquitaine - Horizon 2015 »

Rectorat de Bordeaux / INSEE Aquitaine : un partenariat exemplaire au service de la carte des formations professionnelles

L'identification des emplois dont l'Aquitaine aura besoin dans l'avenir constitue une étape indispensable à la construction et au calibrage des cartes des formations du futur.

L'évolution démographique locale, le nombre de personnes à former, leurs perspectives d'insertion sur le marché du travail ? autant de données au cœur des préoccupations des acteurs de la formation que sont le rectorat, le conseil régional et les universités.

Dans ce contexte, les enquêtes annuelles « Insertion dans la Vie Active » et « Insertion Professionnelle des Apprentis » (IVA-IPA) du ministère de l'éducation nationale sont essentielles pour l'analyse des conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ces enquêtes exhaustives permettent d'obtenir chaque année des résultats régionaux sur l'insertion des jeunes sept mois après la sortie de l'établissement de formation.

Le rectorat a par ailleurs engagé un partenariat avec la Région Aquitaine et Aquitaine Cap métiers pour l'amélioration des taux de réponse de l'enquête Insertion dans la vie active (IVA). Cette enquête s'est déroulée en deux temps :

- une première vague réalisée par les lycées auprès de tous les sortants des voies technologiques et professionnelles a permis de recueillir 4 700 questionnaires en février-mars 2011 ;
- une deuxième phase de relances téléphoniques auprès des non-répondants s'est déroulée sur la plateforme Coup d'Pouce du Conseil régional, avec des personnels des trois institutions. Grâce notamment à des horaires décalés en soirée, 3 900 questionnaires supplémentaires ont ainsi pu être collectés entre le 15 mars et le 10 juin 2011.

« Métiers Emplois Formations en Aquitaine – Horizon 2015 » : un outil performant au service de la formation et de l'emploi

Le taux de réponse global de l'enquête IVA a atteint 62 %, ce qui a permis de fiabiliser les résultats et de fournir des taux d'emploi par spécialité de formation. Ces données ont servi de base à une nouvelle publication **« Métiers Emplois Formations en Aquitaine – Horizon 2015 »** qui présente des fiches emploi-formation et précise les perspectives d'emploi des domaines professionnels, les besoins annuels en jeunes diplômés, les perspectives de démographie scolaire...

Ce document est consultable en ligne sur le site du rectorat de Bordeaux : www.ac-bordeaux.fr

RESSOURCES HUMAINES

Le pacte de carrière des enseignants

Initié à la rentrée 2010 et reconduit à la rentrée 2011, le pacte de carrière repose sur deux catégories de mesures visant à revaloriser le métier d'enseignant :

- une revalorisation financière
- un meilleur accompagnement des enseignants durant leur carrière

1) La revalorisation financière

A compter du **1^{er} février 2012**, une série de revalorisations, notamment indiciaires, plus particulièrement destinées aux jeunes enseignants compléteront le dispositif. Le montant total de ces revalorisations s'élève à **176 M€** :

- **Les différentes revalorisations indemnitaires** concernent une large partie des personnels enseignants et non enseignants : la part variable de l'indemnité de directeurs d'école est revalorisée de 50% et la prime de performance des enseignants exerçant dans les établissements ECLAIR (2 100 écoles et 325 établissements scolaires du réseau "Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite") est instituée avec un plafond de 2 400€ par an (qui s'ajoute à la part fixe de 1100 €). Les personnels participant à la santé scolaire ainsi que les personnels ATOSS employés par l'État font également l'objet de mesures de revalorisation importantes.
- **La revalorisation indiciaire** concerne quant à elle les jeunes professeurs : **février 2012 : tout jeune enseignant se voit garantir un salaire de 2 000 € bruts. A la rentrée 2010**, les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés avaient vu leur salaire revalorisé avec une attention particulière portée aux néotitulaires :
 - ☞ première année d'exercice :
 - professeur des écoles et professeurs certifiés : gain mensuel de 157 € nets
 - professeur agrégé : gain mensuel de 259 € nets
 - ☞ enseignant en début de carrière ayant jusqu'à 7 ans d'ancienneté : gain mensuel de 55 € en moyenne

A compter de **février 2012**, la rémunération des professeurs des écoles et les enseignants certifiés en début de carrière et jusqu'à 7 ans d'ancienneté est à nouveau revalorisée. Tout nouvel enseignant exerçant à temps plein se voit désormais garantir un salaire d'au moins 2 000 € bruts. Cela représente

une augmentation de salaire brut de 5% par rapport à la rentrée 2011 et de 18% par rapport à l'année 2007.

Au plan national, cette disposition concerne quelques 107 000 enseignants du public et 18 000 enseignants du privé sous contrat. **Dans l'académie, elle sera mise en œuvre auprès de 6 613 jeunes professeurs.**

2) Un meilleur accompagnement des enseignants durant leur carrière :

☞ le droit individuel à la formation :

- ouvert à chaque enseignant comme à l'ensemble des agents de l'Etat
- permet aux enseignants d'acquérir de nouvelles compétences, notamment dans la perspective d'une évaluation professionnelle.

☞ les entretiens professionnels :

- **objectifs** :
 - renforcer l'accompagnement individualisé des personnels
 - les aider dans leurs démarches de mobilité
- **fréquence** : après 2 ans et 20 ans d'activité

☞ renforcement de la médecine de prévention :

- une équipe de médecins de prévention renforcée en 2011 : **7 médecins de prévention** présents sur l'ensemble du territoire de l'académie
- Mise en œuvre à compter de mars 2012 : un bilan de santé à 50 ans pour l'ensemble des personnels

☞ création au rectorat de Bordeaux d'un service d'appui aux ressources humaines rattaché directement au DRH et regroupant **5 missions** :

- action sociale
- correspondant handicap
- bilans professionnels
- suivi des personnels à besoins particuliers
- conseil mobilité-carrière

VERS UN NOUVEAU PAYSAGE UNIVERSITAIRE AQUITAIN

Les moyens des universités

Le budget des universités 2012

Au plan national

L'enseignement supérieur et la recherche : une priorité budgétaire pour la cinquième année consécutive.

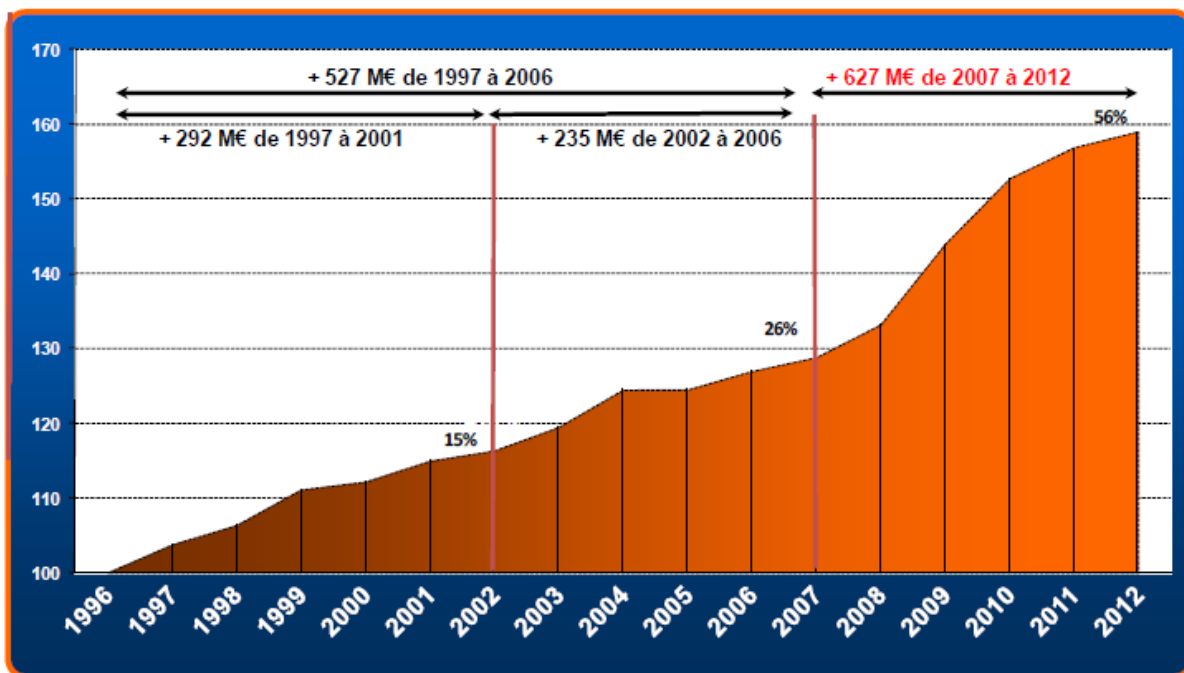
Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche 2012 s'inscrit dans la dynamique impulsée depuis 2007 qui s'est traduite au plan national par une augmentation inédite des moyens des universités qui voient leurs moyens progresser de 1,5% en 2012 (1,2% pour les moyens de fonctionnement).

Cette hausse s'ajoute à l'augmentation historique enregistrée sur la période 2007-2011 durant laquelle les moyens de fonctionnement ont plus progressé que durant les dix années précédentes.

Ces moyens sont destinés à soutenir 3 priorités :

- **Une progression de la masse salariale.** Les établissements qui passent à l'autonomie se voient attribuer un bonus indemnitaire de 10%, pour leur permettre de mener une politique de ressources humaines dynamiques ;
- **La compensation de l'exonération des droits d'inscriptions de tous les étudiants boursiers pour tous les établissements.** L'amélioration des conditions de vie étudiante est un des éléments d'égalité des chances. Cela a conduit à une augmentation du nombre de boursiers de 6%.
- **Accentuer l'effort budgétaire sur les 20 universités ne sont pas assez dotés** au regard de leur activité et leurs performances qui accueillent de plus en plus d'étudiants et dont les moyens étaient historiquement insuffisants.

Les crédits de fonctionnement * ont plus progressé au cours des 6 dernières années que durant les dix années précédentes



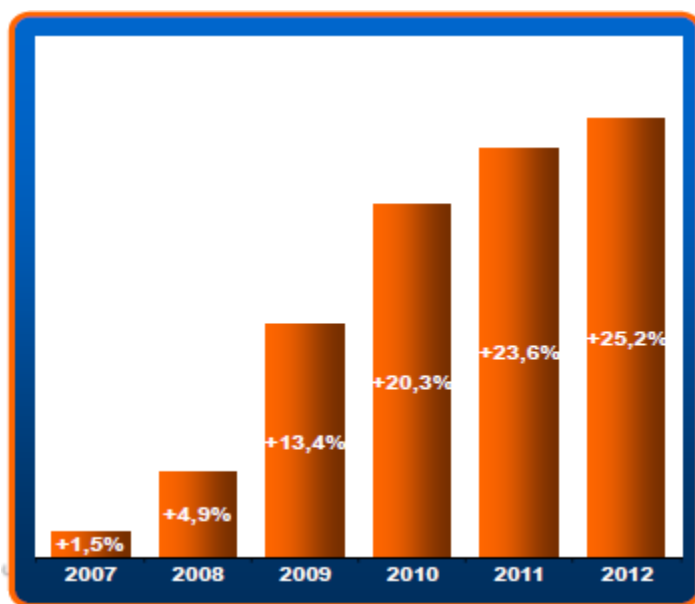
Evolution à structure comparable - Base 100 en 1996

* Crédits de fonctionnement de l'ensemble des établissements du MESR (universités, grands établissements...)

Une hausse cumulée de 2 085 millions sur 2007-2012



Une hausse de 25 % sur 2007-2012



Source : dossier de presse MESR janvier 2012

Dans l'académie de Bordeaux

	Evolution de la subvention des universités (crédits récurrents)			Détail de la progression entre 2011 et 2012				Augmentation du fonctionnement sur la période 2007 à 2012	
	2011	2012	↗ en %	Masse salariale transférée	En %	Fonctionnement	En %	Fonctionnement	En %
Bordeaux 1	116 599 588 €	118 114 416 €	+ 1,3 %	+ 1 500 221 €	+ 1,7 %	+ 14 607 €	+ 0,1 %	+ 3 503 683 €	+ 15,1 %
Bordeaux 2	112 956 907 €	114 510 494 €	+ 1,4 %	+ 1 479 319 €	+ 1,6 %	+ 74 268 €	+ 0,3 %	+ 7 074 977 €	+ 46,7 %
Bordeaux 3	71 103 031 €	72 401 972 €	+ 1,8 %	+ 904 720 €	+ 1,6 %	+ 394 221 €	+ 2,7 %	+ 4 413 161 €	+ 40,9 %
Bordeaux 4	77 747 853 €	78 825 326 €	+ 1,4 %	+ 977 805 €	+ 1,6 %	+ 99 668 €	+ 0,6 %	+ 3 717 520 €	+ 26,6 %
UPPA	81 529 280 €	82 979 437 €	+ 1,8 %	+ 1 065 449 €	+ 1,6 %	+ 384 708 €	+ 2,5 %	+ 3 207 086 €	+ 25,3 %
ACADEMIE	459 936 659 €	466 831 645 €	+ 1,5 %	5 927 514 €	+ 1,4 %	+ 967 472 €	+ 1,8 %	+ 21 916 427 €	+ 28,9 %

L'Opération Campus

Lancée en 2008, l'Opération Campus est un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire. L'Université de Bordeaux est aujourd'hui pleinement engagée dans la mise en place d'un « campus d'excellence » destiné à renforcer l'attractivité et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur bordelais.

Le projet Opération Campus porté par l'Université de Bordeaux porte sur un patrimoine d'environ 320 000 m² de surfaces bâties (enseignement, recherche, administration, santé, sport, vie culturelle...). Il a été estimé à 538M€ (investissement/maintenance) en 2008.

Chiffres clés

- dotation Etat : 475M€
- dotation Conseil Régional : 200M€
- dotation CUB : 70€

2011-2012 : nombreux chantiers en perspective

Premières réalisations

- Crèche universitaire d'une capacité de 42 places sur le campus de Talence-Pessac-Gradignan.
- Aménagement du site Leyteire à la Victoire/Bordeaux : cette opération dédiée à la vie de campus est aujourd'hui terminée. A noter, le site Leyteire boucle ainsi un cycle d'investissement (amphithéâtre, musée d'ethnographie, cafétéria CROUS...).

Lancement de nombreux chantiers

- Travaux sur la piscine universitaire
- Traitement de la plaine de sports de Monadey.
- Restructuration de la Maison des Arts comme ancrage du Pôle Arts et Culture.
- Restructuration de la Médecine préventive adossée à une opération de logement
- Restructuration de bâtiments (d'enseignement et de formation, laboratoire, administratifs) de Bordeaux I...

Les investissements d'avenir

Les investissements d'avenir

Le programme Investissement d'avenir a pour objectif de favoriser l'excellence par le financement de projets pédagogiques et scientifiques innovants sélectionnés par des jurys internationaux ou des experts.



Chiffres clés nationaux

- **35 milliards d'euros** : montant total des crédits consacrés au programme d'investissements d'avenir
- **21,9 milliards d'euros** : c'est la part des investissements d'avenir qui concernent directement ou indirectement les universitaires et les chercheurs
- **219** : c'est le nombre de projets d'investissements d'avenir déjà sélectionnés dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Chiffres clés aquitains

- **15 projets** retenus à ce jour (5 LabEx, 5 EquipEx, 1 Cohorte, 1 SATT, 1IHU, 1nanobiotechnologie, l'IdEx Bordeaux) et portés par l'Université de Bordeaux. L'Université de Bordeaux est également partenaire d'une vingtaine de projets en réseau ;
- **967 M€** de dotation globale

L'initiative d'excellence, au cœur d'un nouveau modèle d'université

Les initiatives d'excellence (IdEx) ont pour vocation de réunir, selon une logique de territoire et en partenariat étroit avec leur environnement économique, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà reconnus pour leur excellence scientifique et pédagogique. Elles visent un niveau d'intégration élevé capable d'assurer leur visibilité et leur attractivité à l'échelle internationale dans les 10 années à venir.



Le 4 juillet 2011, le projet déposé par l'Université de Bordeaux a été sélectionné parmi les trois premiers campus d'excellence de France, aux côtés de l'Université de Strasbourg et de Paris Sciences et Lettres (PSL).

Dotation : 700 M€.

Trois défis fondamentaux :

- Excellence de la recherche ;
- Performance du transfert des savoirs et des technologies ;
- Valorisation de la réputation des formations ;
- Structurer une gouvernance efficace.

Qui s'appuient sur trois leviers clés :

- Une université à la visibilité et à la stratégie internationale renforcée ;
- Vers un campus numérique innovant et ouvert ;
- Attirer et cultiver les talents.

1ère vague de contractualisation post LRU

Le 28 juillet 2011, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a signé les premiers **contrats quinquennaux de la vague A** avec les présidents et les directeurs de 38 établissements des académies de **Bordeaux**, Grenoble, Lyon, Montpellier et Toulouse.

558 000 étudiants, soit près d'un quart des effectifs, et **11 960 chercheurs** sont concernés.

Financement : 20 millions d'euros supplémentaires sont attribués en 2011 aux établissements concernés, soit **100 millions d'euros pour les 5 ans de la durée du contrat**.

Ces crédits s'ajoutent aux 16 millions d'euros de moyens supplémentaires de fonctionnement (hors investissement donc) déjà obtenus en 2011.

Entre **2007 et 2011**, les universités de la vague A voient leurs **moyens progresser de 26% en moyenne**.

- **Objectif des contrats quinquennaux** : fixer les **orientations stratégiques** de chaque établissement pour les 5 ans à venir **en y associant les moyens**.

Dans l'académie de Bordeaux :

- 1 contrat unique pour les établissements déjà engagés dans la NUB (Bordeaux I, Bordeaux Segalen, Montesquieu Bordeaux IV, IEP de Bordeaux, IPB)
- Michel de Montaigne Bordeaux 3
- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- PRES de Bordeaux

COLLOQUE

« LE MANUEL D'HISTOIRE FRANCO-ALLEMAND 2003-2011 : QUEL BILAN ? QUEL AVENIR ? »

2 et 3 février 2012

Les 2 et 3 février 2012, le Pôle Juridique et Judiciaire de Bordeaux (Place Pey-Berland) accueillera les travaux du colloque international «Le manuel d'histoire franco-allemand 2003-2011 : quel bilan ? quel avenir ?».

Cette rencontre est organisée sous la direction scientifique de **Gérald Chaix**, recteur de l'académie de Nantes, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand, **d'Etienne François**, professeur émérite à l'université libre de Berlin, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand, de **Pierre Monnet**, Directeur d'études à l'EHESS, Directeur de l'Institut Français d'Histoire en Allemagne de Francfort, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand et de **Jean-Louis Nembrini**, recteur de l'académie de Bordeaux, président de la partie française du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand.

Elle sera l'occasion de jeter un regard rétrospectif et prospectif sur la forme, les contenus, les usages et les enjeux tant pédagogiques que culturels et scientifiques du manuel d'histoire franco-allemand. Elle réunit non seulement les concepteurs, acteurs, éditeurs, rédacteurs et utilisateurs du manuel mais également des personnalités qui apporteront un jugement constructif, critique et détaché sur l'ouvrage.

Le programme

Ce colloque a bénéficié du soutien de la Fondation Robert Bosch, de l'Institut français d'histoire en Allemagne, de l'Institut Historique Allemand de Paris, de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

JEUDI 2 FEVRIER

14h30 – 15h00

- Ouverture du colloque par **Jean-Louis Nembrini**, recteur de l'académie de Bordeaux, président de la partie française du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand
- Allocution de **Luc Chatel**, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ou de son représentant
- Intervention de **Sonia Dubourg-Lavroff**, directrice des relations européennes et internationales et de la coopération au ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative

15h00 – 17h00 : colloque des lycéens

- Ouverture : Béatrice Angrand, secrétaire générale de l'OFAJ
- 1- Retour d'enquête : les usages du manuel d'histoire franco-allemand
- 2- Table ronde des lycéens et des professeurs utilisateurs du manuel
 - *Animation* : Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et Jean-Jacques Pollet, recteur de l'académie de Nancy-Metz

17h00 – 19h00 : délégations académiques – programme culturel

VENDREDI 3 FEVRIER

9h00 – 10h30 : table ronde « le manuel d'histoire franco-allemand : retour sur une expérience réussie »*Temps comprenant 30 min d'échanges avec la salle, y compris les élèves*

- *Pilotage et animation* : Pierre Monnet, Directeur d'études à l'EHESS, Directeur de l'Institut Français d'Histoire en Allemagne de Francfort, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand
 - Horst Möller, professeur émérite à l'université de Munich et Directeur de l'Institut d'Histoire contemporaine de Munich jusqu'en 2011, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand
 - Mathieu Lepetit, professeur au lycée franco-allemand de Buc, auteur de chapitres du manuel
 - Ilias Körner-Wellershaus, éditeur allemand du manuel (Klett Verlag)
 - Françoise Fougeron, éditeur français du manuel (Nathan)
 - Xavier de Glocwczewski, professeur au lycée Faidherbe de Lille et utilisateur du manuel
 - Reiner Bendick, professeur au lycée Sophie Scholl d'Osnabrück, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand

10h45 – 12h15 : table ronde « le manuel d'histoire franco-allemand : une expérience pour d'autres en Europe et dans le monde ? »*Temps comprenant 30 min d'échanges avec la salle, y compris les élèves*

- *Pilotage et animation* : Étienne François, professeur émérite à l'université libre de Berlin, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand
 - Krzysztof Pomian, historien et philosophe, directeur de recherche honoraire au CNRS et directeur d'études émérite à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
 - Stephan Geifes, coordonnateur scientifique à l'Institut Historique Allemand de Paris
 - Akiyoshi Nishiyama, professeur d'histoire à la Kyoritsu Women's University (Japon)

- Robert Traba, directeur de l'Institut de Recherches Historiques de l'Académie des Sciences de Pologne à Berlin
- Jean-Frédéric Schaub, historien, directeur d'étude à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

14h30 – 16h00 : table ronde « Le manuel d'histoire franco-allemand : une première étape vers le rapprochement des programmes d'enseignement européens ? »

Temps comprenant 30 min d'échanges avec la salle, y compris les élèves

- Pilotage et animation : Gérald Chaix, recteur de l'académie de Nantes, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand
- Vincent Hoffmann-Martinot, directeur de l'IEP de Bordeaux
- Érick Roser, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale
- Stefan Krimm, Ministerialrat au ministère de l'Éducation de Bavière, membre du conseil scientifique du manuel d'histoire franco-allemand
- Jean Cassou, professeur de mathématiques au lycée Louis Barthou de Pau
- François Perret, directeur du Centre international d'études pédagogiques

16h00 – 17h00 : conclusions

Allocution d'Alain Juppé, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, maire de Bordeaux

17h00 – 19h00 : délégations académiques et leurs partenaires allemands - temps libre à Bordeaux

SAMEDI 4 FEVRIER

9h00 – 11h00 : délégations académiques et leurs partenaires allemands - programme culturel

Le manuel d'histoire franco-allemand

Initié en 2003 à Berlin par le Parlement franco-allemand des jeunes dans le cadre de la célébration du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée ; piloté par un comité scientifique franco-allemand présidé pour la partie française par Jean-Louis Nembrini et édité par un tandem franco-allemand, le manuel comporte trois volumes destinés respectivement aux élèves français de seconde, première et terminale et allemands de 12ème et 13ème. Il offre la possibilité à ses utilisateurs, de part et d'autre du Rhin, d'aller plus loin dans une approche croisée de l'histoire.

